

Fonctions et fonctionnement du jury

(diapo démystifier l'oral et le jury)



Théorie

Quelques heures avant l'épreuve orale d'un concours, des questions relatives au jury vous submergent : *qui sont-ils ? vont-ils être sévères ? à qui aurai-je à faire ?*

Afin de faire bonne impression le jour de votre entretien oral, découvrez qui se cache derrière votre jury.

Qui sont-ils ?

La nomination des membres d'un jury est fixée par la réglementation du concours avant le début des épreuves par le ministère, dont dépendent les fonctionnaires qui seront recrutés. Le jury est composé d'un président et de membres devant respecter un certain nombre de règles.

Le jury si possible (et non obligatoire) doit être composé d'un tiers de personnes de chaque sexe justifiant des compétences nécessaires.

Il est nommé par arrêté ministériel dont **la liste circonstanciée est publiée au Journal Officiel**

Le jury se prépare avant le concours. Pour cela, il a obligation de participer à des réunions de cadrage avec le président du jury.

Enfin, ils doivent participer à la formation organisée par l'administration chargée du recrutement en vue des épreuves d'entretien.

Quels rôles ?

Avant tout, il faut combattre une idée fausse à propos des jurés : il n'y a pas un « méchant », « un gentil » et un arbitre. La composition classique est la suivante :

La fonction de pilotage ou de présidence

Cette fonction est assurée par une seule personne dont le rôle est de conduire l'entretien du début à la fin. Elle est garante de la bonne gestion du temps et s'assure que chaque candidat(e) soit interrogé(e) pendant une durée identique qui peut aller de vingt à quarante, voire cinquante minutes, selon le niveau du concours. Le pilote de l'entretien s'engage également à veiller au respect du candidat(e) et de la déontologie, c'est-à-dire, éviter les questions personnelles ou celles concernant la religion et enfin celles évoquant la politique politicienne. En général, le pilote accueille le candidat(e) et fait tout pour le (la) mettre à l'aise. Il sait combien l'appréhension et le trac sont présents en début de prestation et sait en tenir compte.

La fonction de questionnement (copilotage)

Le questionnement est assuré par une ou plusieurs personnes selon le nombre de membres constituant le jury. Le rôle des copilotes consiste à investiguer en profondeur à partir des éléments du dossier RAEP ou du CV ou de la carrière ou des annonces faites par les candidat(e)s. Ils(elles) posent des questions dites "d'approfondissement". Le but recherché est de creuser l'argumentaire et d'offrir aux candidat(e)s toutes les possibilités et les conditions maximales pour exprimer leurs points de vue et relater au mieux leurs acquis et leurs expériences.

La fonction d'observation

La personne dans la position d'observation a pour rôle de garantir une écoute effective avec tout le recul nécessaire. En même temps, elle note objectivement l'essentiel des propos du candidat(e) afin de recueillir le maximum d'éléments utiles et factuels, pour étayer le travail de délibération et d'appréciation dans une plus grande objectivité.

Les trois jurés peuvent changer de fonction au cours de la journée d'oral.

Quelles limites ?

Les membres du jury sont soumis à une obligation **d'impartialité, d'objectivité** et de **neutralité**.

Sont proscrites les questions portant notamment sur **l'origine, les convictions** des candidats, qu'elles soient **politiques, syndicales ou religieuses**.

Le jury est lui aussi soumis à pression :

- ✓ il ne doit pas « se tromper » dans ses choix
- ✓ il doit auditionner un grand nombre de candidats

Vos notes :